

### **Le cabinet d'avocats d'affaires SIMON ASSOCIÉS fusionne avec le cabinet de Jean-Marie CHANON à Lyon**

**Paris et Lyon, le 4 mai 2009.** Le cabinet d'avocats d'affaires SIMON ASSOCIÉS fusionne à Lyon avec le cabinet de Jean-Marie CHANON, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon. Jean-Marie CHANON devient associé du cabinet.

SIMON ASSOCIÉS développe ainsi la structure entrepreneuriale de son équipe et renforce son activité en contentieux, médiation et arbitrage. Le cabinet regroupe aujourd'hui plus de trente avocats et juristes à Paris et à Lyon, le bureau de Lyon compte 7 avocats.

*« Le rapprochement entre notre équipe et celle de Jean-Marie CHANON a pour objectif de renforcer notre présence à Lyon et en Rhône-Alpes, et de s'assurer à long terme une compétence reconnue tant en contentieux, qu'en médiation et arbitrage. Jean-Marie CHANON prend la direction nationale du pôle Médiation & Arbitrage du cabinet, tout en poursuivant à Lyon son activité en contentieux des affaires. Notre travail commun a confirmé une estime réciproque, un partage de valeurs communes, et a démontré la complémentarité et l'utilité d'un tel rapprochement »,* explique Jean-Charles SIMON, associé-gérant de SIMON ASSOCIÉS.

*« Le hasard des dossiers nous a permis de travailler ensemble et un partenariat s'est mis en place à l'automne 2008. Très rapidement, nous avons ressenti la nécessité de créer une structure intégrée pour satisfaire mieux encore les attentes de nos clients. L'alliance entre mon cabinet et SIMON ASSOCIÉS va permettre de conforter, par des équipes spécialisées et renforcées, notre savoir-faire pluridisciplinaire. Cette démarche répond naturellement et plus particulièrement aux besoins des entreprises et des collectivités publiques confrontées à des enjeux économiques et sociaux en perpétuel mouvement. Mon activité au sein de SIMON ASSOCIÉS est un engagement à long terme reposant sur une volonté constante de garantir un service de qualité à nos clients »,* explique Jean-Marie CHANON, nouvel associé de SIMON ASSOCIÉS.

**Jean-Marie CHANON**, né le 8 février 1950, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon en 1972, d'une Maîtrise en droit (licence) et de l'Institut de Droit Social de Lyon en 1973. Il est Avocat au Barreau de Lyon depuis le 3 décembre 1973.

#### **Responsabilités professionnelles :**

- Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de 1989 à 2004.
- Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de LYON en 1992 et 1993 (période de la fusion des professions d'avocats et de conseils juridiques), puis en 2000 et 2001.
- Ancien Président de la Commission de Déontologie du Barreau.

#### **Autres responsabilités :**

- Ancien Président du Conseil d'Administration des Facultés Catholiques de LYON de 1994 à 1999.
- Ancien Chargé d'enseignement à l'Université Jean Moulin LYON III.
- Ancien adjoint de Monsieur Raymond BARRE, Maire de LYON, de 1995 à 2001 (Relations Sociales et Droits de l'Homme).
- Ancien Président de la Commission extra-municipale du Respect des Droits.
- Ancien membre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

- Ancien Président de la Commission d'Enquête sur la spoliation des familles juives à LYON (Commission extra-municipale).

**Actuellement :**

- Membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de LYON.

**Rapports et publications :**

- Rapport sur les sectes (sur demande de Monsieur Raymond BARRE, Maire de LYON).
- Rapport sur le PACS (sur demande de Monsieur Raymond BARRE, Maire de LYON).
- Rapport sur la spoliation des familles juives pendant la seconde guerre mondiale (sur demande de Monsieur Raymond BARRE et du Conseil Municipal de LYON). Travail collectif.
- Livre d'entretiens avec Monsieur Raymond BARRE « Un goût de liberté », (LATTES, 2000)

**Décoration :**

- Chevalier dans l'Ordre Nationale de la Légion d'Honneur (14 juillet 1997)

**A propos de Simon Associés**

---

Fondé en 1992, Simon Associés est un cabinet d'avocats d'affaires reconnu, regroupant plus d'une trentaine d'avocats et de juristes à Paris et à Lyon, dont l'activité est essentiellement orientée vers les PME/PMI/ETI, les institutionnels de l'investissement et de la banque, de toutes formes, exerçant dans tous types d'activités et dans des secteurs divers.

Simon Associés, organisé en huit pôles de compétences complémentaires (sociétés et finance, fiscal, entreprises en difficulté, franchise réseaux et distribution, contentieux médiation & arbitrage, immobilier, social et ressources humaines, réseaux d'informations et de communication), accompagne ses clients en conseil comme en contentieux dans l'ensemble des domaines du droit des affaires.

Le Cabinet développe, par des procédures qualifiées et une organisation rigoureuse et structurée, une approche transversale de prévention des risques juridiques et judiciaires, en prenant en considération l'ensemble des données de la vie de l'entreprise,

Simon Associés est membre de diverses organisations du monde économique et publie régulièrement des articles sur la vie des affaires.

[www.simonassocies.com](http://www.simonassocies.com)